

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.

(21 février 1925.)

Plus d'une centaine de sociétaires se trouvent réunis dans la salle Tissot du Palais de Rumine, à Lausanne, lorsque le président, M. A. Barbey, ouvre la séance.

Le rapport annuel nous apprend que le nombre des sociétaires, à la fin de 1924, est de 409 contre 412 l'année précédente; la diminution porte uniquement sur les membres étrangers. En 1924, on a enregistré 19 démissions et 17 admissions. Deux candidats, dont un Français, sont admis au cours de la séance.

L'assemblée se lève pour honorer le souvenir des sociétaires décédés l'an passé; ce sont: MM. *Henri Amiguet, François Chaillet, Auguste Gonet, Ernest Feignoux, François Charoton et Charles Jobez.*

Les comptes bouclent par un boni de 118,45 fr. L'avoir s'élève à 7708,75 fr. Le budget pour 1925 prévoit 3070 fr. aux recettes et 3055 fr. aux dépenses; parmi ces dernières, nous relevons une somme de 100 fr. pour la participation à l'Exposition nationale d'agriculture à Berne. A cette occasion, notre association publiera une liste des travaux présentés à ses assemblées et exposera quelques objets, cartes postales, photographies, volumes des Beaux arbres, agenda, etc. Le Comité réserve un bon accueil aux idées qu'on pourrait lui suggérer touchant cette participation. Autre constatation agréable aux dépenses: l'abaissement de 275 à 25 fr. du subside à l'Agenda forestier qui permet d'espérer que cette utile publication pourra désormais voler de ses propres ailes. Les transformations apportées ont été unanimement appréciées et ont eu pour effet de presque doubler le nombre des souscripteurs; le président attire l'attention sur la carte annexée à chaque exemplaire et prie tous ceux qui auraient des observations ou des suggestions à formuler de le faire sans trop tarder.

Après l'adoption des comptes et du budget, l'assemblée désigne MM. *J. Francey et Ch. Conod* (suppléant *G. Favre*) comme vérificateurs des comptes, pour 1925.

M. *de Luze*, vice-président, expose le projet de la course d'été qui, pour donner suite à l'aimable invitation de nos voisins neuchâtelois, aura lieu dans les forêts de Couvet et Boudry, le quartier général étant à Neuchâtel. La date à fixer ultérieurement tombera entre le 22 mai et le 5 juin.

Une rondelle d'épicéa à écorce épaissie, apportée par M. *Aubert*, municipal au Chenit, est présentée par M. Muret qui la renvoie à M. le professeur Badoux, lequel voit dans le cas particulier, non une race spéciale, mais bien plutôt une anomalie due à quelque caprice de la nature; il le compare aux verrues qui affligent parfois le genre humain, mais comme, de son propre aveu, cet épaississement affecte plus particu-

lièrement le pied de la tige nous nous permettons de lui faire remarquer qu'il s'agirait plutôt de cors.

Entre temps, un stock de cartes postales-tombola, qu'on nous a assuré être le dernier, s'est écoulé dans l'assemblée. Au tirage, il nous a paru que nos amis des bords de la Sarine étaient tout particulièrement favorisés par le sort.

M. *Petitmermet*, inspecteur général, présente ensuite à l'assemblée M. l'Inspecteur fédéral *Henne*, lequel a été chargé de rapporter sur la création d'une sécherie fédérale de graines forestières. On sait que la loi fédérale sur les forêts de 1902 prévoyait, à l'article 39, que la Confédération pourrait créer un établissement pour la préparation des graines forestières, ou subventionner des établissements de ce genre.

On s'est d'abord rallié à la seconde solution, le subventionnement d'établissements privés qui s'engageaient à fournir des graines d'une provenance déterminée. Le but de cet article de loi était en effet d'obtenir la livraison pour les reboisements de haute montagne de graines provenant de ces mêmes régions. Le système du subventionnement n'offrant pas toujours des garanties suffisantes, M. *Henne* fut chargé d'étudier la création d'un établissement d'Etat; à cet effet, il se rendit à l'étranger où un certain nombre d'institutions analogues existent déjà, en Prusse, dans les pays scandinaves, en France et ailleurs. De son exposé très complet, fait en allemand, il résulte que la question a été étudiée à fond, que différents projets, plans et devis ont été établis, que divers systèmes ont été envisagés pour la récolte des graines de haute montagne par les soins de la Confédération, des cantons ou des communes et que finalement, le projet est enterré. On peut certainement le compter parmi les victimes de la guerre, car les difficultés financières de la Confédération, le peu d'empressement ou même l'opposition des grands cantons montagnards principalement intéressés, ainsi que la réaction instinctive du peuple contre les entreprises étatiques et les nouveaux projets de centralisation ou de monopole ont contribué pour une large part à cet échec. Il faut également reconnaître que la situation s'est sensiblement modifiée et améliorée depuis le moment où le projet fut conçu; l'emploi des essences auxiliaires, vernes et sorbiers, tend à se généraliser, de même que les méthodes de traitement actuelles ont pour effet de substituer de plus en plus le rajeunissement naturel à la plantation.

M. *Muret* fait observer que l'influence de la provenance des graines paraît souvent s'atténuer avec l'âge du peuplement et que, d'autre part, c'est pour le pin qu'elle est le plus sensible. Il recommande aux reboiseurs de haute montagne de s'efforcer de faire récolter sur place les graines qui leur sont nécessaires, ainsi que cela se pratique en grand dans l'arrondissement de Meiringen; ce serait évidemment la solution idéale!

Il est 11¹/₂ heures lorsque M. *J. Bornand*, inspecteur forestier, commence sa conférence sur la „*Culture du chêne en Suisse*“. Cet ex-

posé très complet s'inspire essentiellement des constatations faites et des enseignements reçus lors du voyage d'étude organisé par l'Inspection fédérale des forêts en juin 1923; un compte-rendu sur ce sujet ayant déjà paru ici-même (1923, page 184), nous n'y revenons que pour féliciter le conférencier qui, avec l'aide de quelques clichés très suggestifs, a permis à l'auditoire de constater les beaux résultats obtenus par l'application intelligente des principes qu'il venait d'énoncer.

Dans la discussion qui suivit, M. de Luze insiste sur la nécessité de produire du chêne de qualité à écorce fine, mais il n'arrive pas à s'expliquer les différences considérables entre les prix obtenus en Suisse allemande et en Suisse romande, au détriment de cette dernière. Il nous paraît qu'il y a ici un malentendu.

M. du Pasquier parle des forêts de Boudry où le sapin envahit complètement le sol sous la futaie de chêne, avant que cette dernière essence soit nubile, d'où la nécessité de raser le recrû de résineux pour rajeunir le chêne.

M. Badoux profite de l'occasion pour faire une incursion chez nos voisins de l'ouest qui sont passés maîtres dans la culture du chêne, lequel fut du reste de tout temps l'arbre forestier par excellence de la sylviculture française. Il nous défend cependant contre un reproche d'un forestier étranger qui semble avoir pris ombrage des travaux publiés sur le chêne par MM. Engler et Burger, de la Station de recherches à Zurich, pensant que nous sommes mal placés pour étudier cette essence. M. Badoux relève, au contraire, le mérite qu'a l'Inspection fédérale de chercher à remettre en honneur la culture du chêne, en fournissant aux agents forestiers suisses l'occasion de se familiariser avec les méthodes de traitement qui lui conviennent.

Au dîner qui suivit, à l'hôtel de France, le président donne lecture de différentes lettres, l'une entr'autres de M. le Conseiller d'Etat Porchet qui s'excuse de ne pas pouvoir assister à l'assemblée et prie M. Muret de bien vouloir être son interprète auprès de nous, ce dont celui-ci s'acquitte avec beaucoup d'esprit. M. Muret relève que pour la première fois il voit figurer dans le programme électoral de notre plus important parti „l'appui à donner à la sylviculture“; espérons que celui-ci se traduira par des actes!

Le président, après avoir fait entonner un chant, clôture la réunion en nous donnant rendez-vous au printemps. C. M.

Réussite du sapin de Vancouver à l'arboretum des Barres.

Le „Journal forestier suisse“ a publié, en 1923, une étude sur la réussite de quelques essences forestières dans la forêt suisse. Il en ressortait que les essais tentés avec le sapin de Vancouver (*Abies grandis* Lindl.), bien que s'annonçant pleins de promesses, ont été jusqu'ici peu nombreux.

En France, on a pu faire quelques observations intéressantes sur la réussite de cette belle espèce qui est une des gloires de la forêt sur la côte du Pacifique, aux États-Unis d'Amérique. C'est le cas surtout dans l'arboretum national des Barres, près de Montargis, à l'est d'Orléans, dans le département de la Loire. M. le conservateur *L. Pardé*, directeur de ce célèbre champ d'acclimatation, a publié en juillet 1923, dans la „Revue scientifique“, un article très documenté auquel nous renvoyons ceux que la question de la culture des exotiques intéresse. Ils y verront, en particulier, la photographie d'un sapin de Vancouver qui, à l'âge de 65 ans, mesurait déjà 81 cm de diamètre, à 1,3 m du sol; 22 ans auparavant, ce diamètre n'était que de 21 cm. La rapidité d'accroissement de cet arbre de belle forme est encore dépassée par celle d'un autre sapin américain, le sapin lasiocarpe (*Abies concolor* Lindley et Gordon), dont un pied, du même âge que le précédent, avait atteint un diamètre de 99 cm; 22 ans auparavant tous deux avaient exactement la même taille.

Ces deux sapins ont, dans le domaine des Barres, donné des résultats qui sont parmi les plus favorables. Examinant la possibilité d'employer certains exotiques dans les forêts françaises placées dans les mêmes conditions qu'aux Barres, M. Pardé cite ces deux sapins en première ligne, à côté du douglas vert. *H. B.*

CHRONIQUE.

Cantons.

Uri. Un journal uranais, la „Gothard Post“, publie chaque année un rapport sur la gestion des forêts de ce canton, rédigé par M. *M. Oechslin*, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. Nous venons de recevoir celui de 1924; il contient de nombreux renseignements sur les forêts de ce canton montagnard, où l'accroissement ligneux est lent, les exploitations difficiles et où abondent toujours les dégâts causés par vents, gel et neige.

M. Oechslin ayant mis la dernière main à une „carte forestière et économique du canton d'Uri“, il a pu déterminer plus exactement que ci-devant l'étendue des boisés uranais. Il en appert que celle-ci est, au total, de 17.493 ha, au lieu des 16.684 ha admis auparavant.

A ne considérer que les forêts publiques (12.970 ha) — qui sont presque exclusivement la propriété de la corporation d'Uri — les exploitations de l'an dernier se sont élevées en moyenne à 1,3 m³ par hectare. De leur volume total (16.843 m³) 56,5 % ont été vendus en mise publique, tandis que le solde était réparti entre les ayants droit. La proportion des bois d'œuvre a atteint le 51,5 % du volume total.

Les Uranais auront appris avec satisfaction la fin d'un procès qui n'a pas duré moins de 40 ans. C'est celui engagé par la corporation